



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 mars 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Mars 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 1998

**Lotissement Le Chant des Oiseaux - Plantation de haies d'alignement -
Convention avec le Lycée Professionnel Horticole de NIORT**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

DELIBERATION D98113

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 1998

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Lotissement Le Chant des Oiseaux - Plantation de haies
d'alignement - Convention avec le Lycée Professionnel Horticole
de NIORT**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Afin d'obtenir une harmonie de composition des clôtures et haies d'alignement, il est notamment prévu au règlement du lotissement communal "Le Chant des Oiseaux", la plantation de végétaux suivant une liste précise.

Pour inciter les acquéreurs de lots à réaliser ces plantations, la Ville souhaite leur remettre gratuitement les végétaux nécessaires pour une somme maximale de 800 F T.T.C. Cette disposition s'appliquerait aux acquéreurs des lots 1 à 13, 17 et 18.

Les plants devront être obligatoirement disposés en bordure du Domaine Public, à l'intérieur de chaque lot, conformément au plan remis à chaque acquéreur.

Le Lycée Professionnel Horticole de NIORT fournira les végétaux aux différents acquéreurs de ces parcelles suivant une liste précise et selon les modalités définies dans la convention ci-annexée.

D'autre part, afin de créer une haie bocagère en limite du Domaine Public, la Ville de NIORT plantera, sur les lots 14, 15 et 16 situés en bordure de la rue de Cholette, une haie comprenant sur chaque lot 2 arbres de hautes tiges. Les plants seront également fournis par le LEP Horticole.

Considérant l'intérêt de ces mesures pour la mise en valeur de ce lotissement communal,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ladite convention, ainsi qu'à régler les factures correspondantes au Lycée Professionnel Horticole de Niort.

Les crédits sont ouverts au Budget Annexe - lotissement -.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)